



Les Géné-CSMF33

Dr BOIGE Emmanuel, Président
Dr BRUGERE Nicolas, Vice-président
Dr SEILLAN Philippe, Secrétaire Général adjoint
Dr DELABANT Jean-Luc, Trésorier

Département de la Gironde

CSMF 33

51-53, boulevard du Président Wilson
33200 BORDEAUX
09 75 35 73 10
csmf33@orange.fr



www.csmf.fr

ARRETS DE TRAVAIL

MSO/MSAP :



MSO (*Mise Sous Objectifs*) / MSAP (*Mise Sous Accord Préalable*) : ATTENTION +++

Certains médecins ont déjà reçu ou vont recevoir de la caisse une proposition de MSO (sans entretien préalable comme c'était l'usage avant, alors que les règles de fonctionnement des relations à la caisse sous règlement arbitral sont censées être les mêmes) concernant leurs **prescriptions d'arrêts de travail**.

Signer la MSO proposée par votre CPAM, c'est reconnaître que vous réalisez des arrêts de travail non justifiés.

Surtout refusez d'emblée

par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours

→ Et même en cas de simple courrier ou demande d'entretien préalable.

RAPPROCHEZ-VOUS de nos représentants syndicaux CSMF Gironde qui pourront vous soutenir et vous accompagner lors de vos RDV avec la CPAM.

La CSMF Gironde ne peut que faire le constat de la volonté de maltraitance de la caisse vis-à-vis des médecins généralistes, dont acte.

Partout, la [CSMF France](#) défendra les confrères mis en cause dans ces procédures.



Adhérer à un syndicat, cela est indispensable, aussi, pour cela !

le Bureau des généralistes CSMF 33